

l'amende de composition<sup>55</sup> et ses successeurs reprirent les mêmes injonctions.<sup>56</sup> Ces mesures ne furent pas sans effet, puisque durant le IXe siècle, les faides furent plus rares qu'elles ne l'étaient auparavant.

Cependant, dès les années 880-890, les faides se multiplièrent, plus violentes en Lotharingie et dans l'espace rhénan qu'ailleurs. Le meurtre du comte Mégingaud dont j'ai parlé plus haut déclencha une terrible faide: en 896, le comte Albéric, meurtrier de Mégingaud, fut assassiné par Etienne, frère de Walo, un parent de Mégingaud.<sup>57</sup> En 901, Etienne fut à son tour tué par une flèche empoisonnée, alors qu'il se tenait devant une fenêtre.<sup>58</sup> Ce qui distingue cette faide, comme d'ailleurs celle qui opposa au même moment les Conradins aux fils du duc Henri, provoquant ainsi la catastrophe des Babenberg,<sup>59</sup> de celles qui se produisirent alors en Francie occidentale, c'est l'incapacité à trouver les compromis permettant d'arrêter l'enchaînement de la violence.<sup>60</sup>

L'autorité royale n'était pas assez forte pour l'imposer durablement. L'empereur Arnulf réussit à „réconcilier“ les comtes Etienne, Odacar, Gérard et Matfrid avec son fils Zwentibold qui leur avait confisqué leurs *honores* en 897,<sup>61</sup> mais après la mort d'Arnulf en 900, Etienne, Gérard et Matfrid se rallièrent à Louis le Jeune et tuèrent Zwentibold au cours d'un combat. Gérard épousa alors Oda, veuve de Zwentibold,<sup>62</sup> pour éviter la vengeance de la veuve.

La faide déclenchée par le meurtre du comte Mégingaud fut tellement grave qu'elle provoqua l'intervention du pape Formose auprès de l'évêque Hermann de Cologne et de l'archevêque Foulques de Reims,<sup>63</sup> mais rien n'y fit.

A l'époque carolingienne, il revenait en effet normalement aux rois, aidés des évêques, d'imposer le rétablissement de la paix mais la Lotharingie apparaît comme une zone de fracture, de dissensions, où l'instabilité politique ainsi que le manque de structuration interne des familles aristocratiques empêchaient d'y parvenir. Ces dissensions se faisaient sentir jusque dans la parenté la plus étroite, ce qui a sans doute retardé la mise en place de nouvelles formes de groupements de parenté.

---

55 Capitulaire d'Herstal, c.22, *Capitularia regum Francorum*, t.I, éd. Boretius-Krause.

56 *Capitularia missorum generale*, 802, c.22, M.G.G. Capit.I,97 *Capitulare de iustitiis faciendis* 811-813, M.G.H. Capit.I, 176. *Capitula legibus addenda*, 818-819, c.13, M.G.H. Capit. I, 284.

57 REGINON, a. 896, p. 607.

58 *Ibid.* a. 901, p. 609.

59 Widukind, *Res gestae saxonicae I*, c. 22.

60 Sur la nécessité de compromis, voir P. FOURACRE, „Placita and the Settlement of Disputes in later Merovingian Francia“, dans *The Settlement of Disputes*, p.23-43. S. D. WHITE, „Feuding and Peace-Making in the Touraine around the year 1100“, dans *Traditio* 42 (1986), p. 201-204. R. LE JAN, *Famille et pouvoir...*, *op. cit.*, chapitre III.

61 REGINON, a. 897, p. 607.

62 *Ibid.*, a. 900, p. 609.

63 *Leonis pape VIII privileg.* éd. Floss, dipl. p. 133, Jassé 3496. FLODOARD, *Historia ecclesiae Remensis* IV c. 3, éd. Heller-Waitz, M.G.H. SS.XIII, p. 560.